

Accusé certifié exécutoire

Affichage : 26 MARS 2015

Réception par le préfet : 25/03/2015

Publication : 09/04/2015

Pour le Président du Conseil Général et  
par délégation, M. Ludovic LIONS Chef  
du Service Administratif de l'AssembléeDirection de l'Économie, de la Vie Locale  
et du Développement des TerritoiresService du Développement Économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du TourismeConseil Général  
Haut-Rhin

## ARRETE N° 2 - 2015- SEU

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE  
au sein de la Commission Départementale  
d'Aménagement Cinématographique

Colmar, le 24 MARS 2015

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

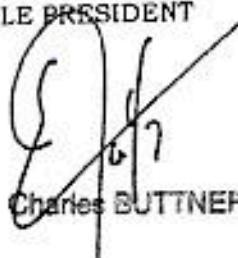
- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil Général ;

## ARRETE

## ARTICLE 1er :

- Monsieur Pierre BIHL, Conseiller Général, est chargé de représenter le Président du Conseil Général au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC) du 31 mars 2015 qui sera amenée à statuer sur le projet d'extension du cinéma LE FLORIVAL à GUEBWILLER porté par la SARL SG Cinéma le Florival.

Monsieur Pierre BIHL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER